

Édito

L'hypothèse du tronc commun



“ Les travaux de conception et d’élaboration d’un futur « tronc commun » se poursuivent sans relâche. De nombreux groupes de travail tentent notamment de mettre au point les référentiels de compétences chargés de formuler les attentes minimales pour tous les élèves, exprimées pour chaque année d’enseignement en termes de savoirs, de savoir-faire et de compétences.

Le rythme de travail est soutenu, mais la tâche se révèle complexe et difficile au point que, à l’heure actuelle, on ne peut pas encore augurer d’un aboutissement favorable de ce chantier à court terme. Comment assurer une vraie continuité entre le fondamental et le secondaire ? Comment assurer une véritable concentration sur l’essentiel et sur la maîtrise des apprentissages de base ? Comment éviter la tentation de la dispersion, mais aussi faire droit aux promesses de nouvelles approches polytechniques et artistiques ? Il s’agira notamment, au-delà de certains arbitrages encore indispensables, d’assurer la relecture du travail par des comités de lecture constitués d’enseignants en fonction, et non seulement d’experts des différentes disciplines, même si ceux-ci ont, par ailleurs, le plus souvent une véritable expérience d’enseignant(e).

Des adaptations législatives font également l’objet d’une intense préparation, sans toutefois avoir déjà été portées à maturité. Des débats restent difficiles sur la manière de concevoir les évaluations certificatives, sur les possibilités de maintien (redoublement), sur le futur « dossier d’accompagnement de l’élève ». Vu l’état actuel des travaux, le SeGEC a exprimé son désaccord avec l’avant-projet de décret qui a été soumis à la négociation des PO, et ce tant que trois conditions ne sont pas remplies :

- un arbitrage satisfaisant des questions encore en suspens ;
- une maturation suffisante des référentiels de compétences afin de s’assurer qu’ils pourront, mieux que les référentiels actuels, conduire chaque élève à mieux maîtriser les compétences de base et à développer au maximum ses propres capacités ;
- la mise en œuvre intégrale de la réforme de la gouvernance, avec le suivi des résultats qu’elle suppose, en vue de « crédibiliser » la réforme pédagogique du tronc commun.

Bonne année à toutes et tous ! ■

Étienne MICHEL

Directeur général du SeGEC

15 janvier 2019